



FORMULAIRE
DES EVALUATIONS DES INCIDENCES
NATURA 2000
Version du 20 septembre 2011

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité :

Défrichement de la plantation d'épicéas située sur la tourbière de Villeneuve d'Amont (25), sur une superficie de 1,73 ha.

Commune(s) : Villeneuve d'Amont

Département(s) : Doubs

Région(s) : Bourgogne – Franche-Comté

Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur :

Office national des forêts, opérant pour le compte de la commune de Villeneuve d'Amont (terrains relevant du régime forestier).

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- adresse postale / adresse du siège social : UT de Levier. Maison forestière. 2a rue des fauvettes.
25270 LEVIER
- téléphone : 03 81 89 54 08
- courriel : eric.pagnier@onf.fr / didier.segaud@onf.fr

Date : 14/12/2017

Cachet et signature :

Office National des Forêts
Unité Territoriale de LEVIER
M.F. 2a rue des Fauvettes
25270 LEVIER

Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :
<http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r38.html>

ETAPES D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

ETAPE 1

EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.

A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

Description simplifiée de mon projet

Dans le cadre du programme européen Life+ « Tourbières du Jura », courant sur la période 2014-2020, la tourbière de Villeneuve d'Amont a été identifiée comme l'un des sites pouvant faire l'objet d'une intervention à des fins de réhabilitation fonctionnelle. En effet, ce site a connu certaines atteintes sur une partie de sa superficie (extraction ancienne de tourbe, drainage, plantation d'épicéas), qui perturbent aujourd'hui son fonctionnement et hypothèquent son avenir.

Le Conservatoire a réalisé un plan de gestion du site pour la période 2017 – 2026, validé par la Commune, l'Office national des forêts et le Syndicat mixte de la Loue (animateur du site Natura 2000).

Les travaux projetés ont une vocation de restauration du patrimoine naturel et paysager. Ils visent une meilleure rétention de l'eau, la relance de la dynamique de formation de la tourbe et de stockage de carbone, la recréation d'habitats typiques des tourbières.

Les travaux de réhabilitation dans leur globalité sont les suivants :

- Phase 1 : élimination de la plantation d'épicéas sur tourbe, peuplement inadapté aux conditions stationnelles ;
- Phase 2 : neutralisation de fossés de drainage et revitalisation localisée de la zone d'extraction, par création de barrages hydrauliques.

La coupe à blanc de la plantation sera réalisée sur une superficie de 6,25 hectares. La plus grande partie de cette superficie retournera à terme à une nature boisée, composée de peuplements adaptés aux conditions stationnelles.

Cependant, là où les conditions seront les plus humides et les plus pauvres sur le plan trophique, la remontée des eaux ne permettra pas le retour d'un état boisé. Par ailleurs, de petites superficies boisées non concernées par la coupe verront les peuplements dépérir pour évoluer vers un état non boisé.

Selon la notion de défrichement définie par l'article L. 341-1 et suivants du code forestier, les « surfaces à défricher » seront répartie en 3 entités représentant une superficie totale de 1,73 hectares.

Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :

X implantation du projet : voir annexe 2 présentée conjointement avec la demande d'examen au cas-par-cas.

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

Les travaux projetés ont une vocation de restauration du patrimoine naturel et paysager. Ils visent une meilleure rétention de l'eau, la relance de la dynamique de formation de la tourbe et de stockage de carbone, la recréation d'habitats typiques des tourbières.

Ce projet sera favorable aux habitats de l'annexe II de la directive "Habitats" :

- 7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération
- 7110 - Tourbières hautes actives
- 91DO - Tourbières boisées

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

...

- habitats naturels concernés :
- espèces animales et végétales concernées :

Il est recommandé de prendre contact avec les animateurs Natura 2000 pour obtenir des informations sur les enjeux et la connaissance du site (adresses sur le site internet de la DREAL Franche-Comté : <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-en-franche-comte-r32.html>) et/ou à la DDT/DREAL pour le cadre administratif et légal.

Autres explications : *par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité,*

...

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

X NON : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

OUI : passer à l'étape 2.

- travaux nécessaires au projet : ...
- accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : ...
- zones influencées par le projet : ...

Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.

voir annexes 4 et 6 présentées conjointement avec la demande d'examen au cas-par-cas.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

- dans le(s) site(s) Vallée de la Loue et du Lison
- tout ou partie dans le(s) site(s)
- hors du (des) site(s)
- nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR4301291